

RÈGLEMENTS CHALETS

STATIONNEMENT ET DÉPLACEMENTS

- Vous avez le droit de stationner :
 - ✓ **Un véhicule** aux chalets : le Framboisier, l'Olivier, la Forêt, le Pin Rouge, le Chêne, le Cèdre, le Saule et le Peuplier
 - ✓ **Deux véhicules** aux chalets : l'Enchanteur, le Bouleau, l'Érable, le Mélèze
- Les véhicules supplémentaires doivent être stationnés au stationnement du restaurant.
- Veuillez limiter vos déplacements en véhicule. Vous pouvez effectuer vos déplacements sur le terrain à la marche.

VISITEURS

- Pour avoir accès à la section D (section des chalets), les visiteurs doivent obligatoirement acquitter des frais de visite de 4\$ par adulte et de 2\$ par enfant. Les visiteurs doivent se présenter à la réception pour obtenir leur laissez-passer.
- Les véhicules des visiteurs doivent demeurer dans le stationnement du restaurant.
- Les visiteurs doivent quitter le site de La Bannik avant le couvre-feu, soit 23hrs.

SPAS ET BAINS

- Veuillez respecter le nombre de personnes prévu par chaque spa.
 - ✓ **Maximum 6 personnes** dans les spas des chalets : le Bouleau, le Mélèze
 - ✓ **Maximum 4 personnes** dans les spas des chalets : le Pin Rouge, le Chêne, le Cèdre
le Saule, le Peuplier, l'Enchanteur, l'Érable
 - ✓ Dans le Grand Pin il y a un spa à l'eau chaude et l'autre est tempéré.
 - Si un technicien est appelé pour réparation/entretien suite à un abus d'utilisation, **des frais de 300\$ seront prélevés sur la carte de crédit** utilisée lors de la réservation.
- Il est de la responsabilité des parents de surveiller les enfants dans le spa. **Le spa n'est pas une piscine!**
- Pour Le Cèdre, Le Pin Rouge, Le Chêne, Le Saule et Le Peuplier, commencer par le remplir à l'eau chaude et tempérez à l'eau froide.
- Il n'y a plus de bain tourbillon dans Le Mélèze, c'est maintenant un bain ordinaire.

ANIMAUX

- Qu'ils soient en laisse ou dans un véhicule, les animaux sont strictement interdits dans la section D (section des chalets).
 - Les contrevenants se verront facturés des frais de 300\$.**

COUVRE-FEU

- Le couvre-feu est établi à 23hrs. Il est donc interdit de faire du bruit entre 23hrs et 7hrs.
 - Si une plainte survient et que nous sommes dans l'obligation de rembourser un client, **les frais vous seront facturés en entier.**

TABAGISME

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des chalets. Vous pouvez fumer à l'extérieur.
 - Les contrevenants se verront facturés des frais de 300\$.**

FEUX DE CAMP

- Les feux de camp doivent être faits dans les endroits prévus à cet effet.
- Ne jamais faire de feu de camp lors d'avis d'interdiction de feux.

CHALETS

- Heure d'arrivée : 16h00
- Heure de départ : 11h00
- Aucun remboursement n'est accordé pour les départs hâtifs.
- Les objets perdus ou oubliés seront gardés 1 mois.
- Aucun remboursement pour les pannes d'Hydro-Québec
- Ne pas sortir le mobilier des chalets à l'extérieur.
- Ne pas étendre de linge sur les clôtures ou les plantes.
- Ne pas apporter les serviettes du chalet à la plage.
- Garder les portes fermées pour éviter l'intrusion de rongeurs, mouches et autres insectes



J'ai pris connaissance de l'interdiction de fumer à l'intérieur des chalets et que le non-respect de cette consigne m'expose à une amende de 300\$ qui sera prélevée sur la carte de crédit utilisée lors de la réservation.

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

COTTAGES RULES

PARKING AND MOVEMENTS

- You can park :
 - ✓ **One vehicle** to cottages : the Framboisier, the Olivier, the Forêt, the Pin Rouge, the Chêne, the Cèdre, the Saule and the Peuplier
 - ✓ **Two vehicles** to cottages : the Enchanteur, the Bouleau, the Érables, the Mélèze
- Additional vehicles must be parked in the restaurant's parking lot.
- Please limit your vehicle movements. You can move on the site by walking.

VISITORS

- To get access to D area (cottages area), visitors are required to pay visit fees of \$4 per adult and \$2 per children. Visitors must report to front office to get their pass.
- Visitor vehicles must stay in the restaurant parking lot.
- Visitors must leave the site before the curfew (11 pm).

HOT TUBS AND BATH

- Please respect the number of people allowed in each hot tub.
 - ✓ **Maximum 6 people** in the hot tubs of cottages : the Bouleau, the Mélèze
 - ✓ **Maximum 4 people** in the hot tubs of cottages : the Pin Rouge, the Chêne, the Cèdre, the Saule, the Peuplier, the Enchanteur, the Érables
 - ✓ In the Grand Pin there is a hot tub with hot water and the other is tempered.
- If a technician is called for repair/maintenance following an abuse of use, **fees of \$300 will be charged on the credit card used for booking.**
- It's parent responsibility to supervise children in the hot tub. **Hot tubs are not pools!**
- For Le Cèdre, Le Pin Rouge, Le Chêne, Le Saule and Le Peuplier, start by filling with hot water and cold water to temper.
- There are more whirlpool, is now an ordinary bath.

ANIMALS

- Whether they are on a leash or in a vehicle, pets are strictly prohibited in D area (cottages area).
 - Violators will be charged fees of \$300.**

CURFEW

- Curfew is set to 11 pm. It is forbidden to make noise between 11 pm and 7 am.
 - If a complaint arise and we are obliged to refund a customer, **you will be charged for entirely fees.**

SMOKING

- It is strictly forbidden to smoke inside cottages. You can smoke outside.
 - Violators will be charged fees of \$300.**

FIRE CAMP

- Fire camps must be done in places provided for this purpose.
- Never make fire camps when notice of fire prohibition.

COTTAGES

- Check-in time : 16h00
- Check-out time : 11h00
- No refund for early check-out.
- Lost or forgotten objects will be kept for a month.
- Never transport furniture outside the cottages.
- No refund if Hydro-Québec blackouts
- Do not spread clothes on fences or trees.
- Do not bring cottage bath towels and the bathrobe to the beach.
- Keep doors closed to prevent the intrusion rodents, flies and other insects.



I am aware of the non-smoking policy inside the cottages and failure to observe it expose me to a fine of \$300 that will be charged on the credit card used for booking.

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____